



RAPPORT ANNUEL 2018

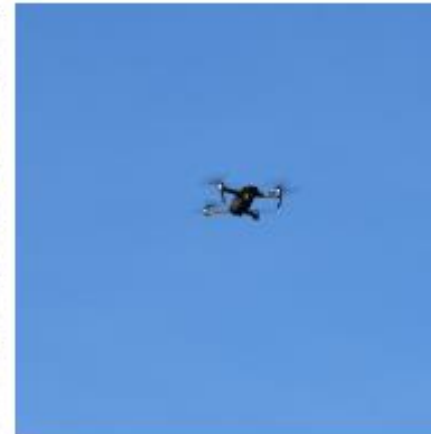


TABLE DES MATIÈRES

1.	Mot du Chef de corps	2
2.	Abréviations	3
3.	Cadre de vie de la zone de police	4
4.	Cadre de travail de la zone de police	6
	4.1. Missions – Visions – Valeurs	6
	4.2. Organisation générale	6
	4.3. Services de la zone	8
	4.4. Personnel de la zone	14
	4.5. CCB et groupe technique	17
5.	La zone de police en chiffres	18
	5.1. Dossiers traités	18
	5.2. Arrestations	25
	5.3. Missions fédérales	27
	5.4. Acquisitions logistiques	27
6.	Criminalité – Les vols dans habitations	28
7.	Sécurité routière	33
	7.1. Les accidents de roulage	33
	7.2. Les infractions routières	36
8.	Autres réalisations spécifiques en 2018	39
9.	Et pour 2019...	40

1. Mot du Chef de corps

Mesdames et Messieurs,

Vous trouverez ci-après notre rapport annuel « 2018 ». Il s'inscrit dans le cadre de notre communication externe et se base sur une transparence totale de nos activités afin que notre excellente collaboration se perpétue sur un fond de confiance réciproque.

Le fonctionnement d'une zone de police dépend non seulement des hommes et femmes qui y travaillent, mais également des partenaires avec qui et pour qui ce personnel travaille tous les jours.

L'amélioration continue, l'évaluation de nos actions, l'apprentissage et la reconnaissance de nos erreurs sont des objectifs que nous nous sommes fixés. De cette façon, la zone de police La Mazerine pourra encore progresser et se perfectionner.

Tout cela est possible avec votre concours et les moyens que vous mettez à notre disposition en ces temps financiers difficiles. Les restrictions budgétaires nous ont obligés à faire des choix en fonction de priorités, mais la motivation est restée la même. Néanmoins, nous vous remercions pour les efforts que vous faites pour votre zone de police ; soyez certains qu'ils sont appréciés à leur juste valeur.

Ce rapport annuel vous permettra de vous rendre compte de l'évolution interne du corps de police (personnel, moyens et organisation), de l'évolution de la criminalité sur le territoire de nos trois communes et des missions complexes et nombreuses qu'elles entraînent ainsi que du suivi du plan zonal de sécurité qui vous a été présenté.

L'année 2018 est restée au niveau de la menace OCAM. Il faut espérer que des attentats tels que ceux que nous avons connus à Bruxelles fassent définitivement partie du passé. Il n'en reste pas moins qu'il faut rester vigilant et à cette fin, notre personnel continuera à être formé et entraîné pour intervenir dans de telles catastrophes.

Des procédures ont été mises en place, en partenariat avec les Administrations locales, pour assurer une meilleure prévention des risques lors des festivités ou autres rassemblements de personnes.

Des moyens de protection individuels et collectifs ont été achetés et des aménagements des bâtiments de police sont prévus.

Le second semestre a été marqué par une agitation sociale particulièrement importante, ce qui a entraîné de très nombreux services d'ordre et renforts à fournir en permanence sur l'ensemble du pays, occasionnant un nombre d'heures supplémentaires particulièrement élevé et une fatigue importante pour un personnel dont le cadre était loin d'être complet.

Je vous en souhaite une agréable lecture et reste naturellement à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.



2. Abréviations

Agt	Agent
AWSR	Agence Wallonne pour la Sécurité Routière
Calog	Cadre administratif et logistique
CCB	Comité de Concertation de Base
CIC	Centre d'Information et de Communication
CIK	Réserve fédérale d'INP mis à disposition de la zone pour des patrouilles
CP	Commissaire
CPV	Conseiller en Prévention Vol
Ecofin	Economique et Financier
EPO	Enquête policière d'office
ETP	Équivalent temps plein
Hycap	Capacité hypothéquée
IBSR	Institut Belge de Sécurité Routière
INP	Inspecteur
INPP	Inspecteur principal
MFO	Missions fédérales – Federale opdrachten
OCAM	Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace
PIP	Plan d'Intervention Policier
PLIE	Plan de Lutte contre l'Incendie et Evacuation
PLP	Partenariat Local de Prévention
PZS	Plan Zonal de Sécurité
RGP	Règlement Général de Police
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
SAC	Sanction Administrative Communale
SAPV	Service d'Assistance Policière aux Victimes
SER	Service d'Enquêtes et de Recherches

3. Cadre de vie de la zone de police

Située au cœur du Brabant wallon, dans l'arrondissement judiciaire de Nivelles, la zone de police la Mazerine se compose des communes de La Hulpe, Lasne et Rixensart.

Depuis la fusion des communes en 1977, l'entité de Lasne regroupe les localités de Couture-Saint-Germain, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Maransart, Ohain et Plancenot ; la commune de Rixensart, celles de Genval, Rosières et Rixensart.

La Mazerine est limitrophe des zones de police de :

- Overijse au nord,
- Orne-Thyle et Ottignies-Louvain-la-Neuve au sud-est,
- Nivelles-Genappe au sud-ouest,
- Waterloo et Braine-l'Alleud à l'ouest,
- Wavre à l'est.

Son territoire totalise une superficie de 8.031 hectares dont 1.556 ha pour La Hulpe, 4.721 ha pour Lasne et 1.754 ha pour Rixensart.

Contrairement à la commune de Rixensart qui s'est fort urbanisée au cours des siècles, les territoires de Lasne et La Hulpe sont restés fort « verts ». La Hulpe est constituée environ aux 2/3 de zones forestières et d'espaces verts ; 66 % du territoire de Lasne est constitué de zones rurales dont 60 % de zones agricoles.

Au 31 décembre 2018, la population totale de la zone s'élevait à 44.142 habitants répartis comme suit :

	Belges			Etrangers (avec CEE)			%age étrangers	Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
La Hulpe	2.932	3.181	6.113	589	613	1.202	16,35 %	7.349
Lasne	6.186	6.476	12.662	789	791	1.580	11,09 %	14.242
Rixensart	9.552	10.474	20.026	1.172	1.353	2.525	11,20 %	22.551

Dans sa globalité, la population de la zone est active et aisée et une majorité de celle-ci est dès lors absente en journée.

L'activité économique de la zone est particulièrement développée dans le secteur pharmaceutique sur Rixensart et financier sur La Hulpe. Dans l'ensemble, les commerces sont particulièrement bien développés et le nombre de grandes surfaces suffisant.



Au niveau touristique, la zone compte plusieurs points attractifs dont les principaux sont le Château de La Hulpe, le Château de Mérode à Rixensart, le Lac de Genval et son Château.



Elle est également limitrophe du site historique du Lion de Waterloo.

La zone compte un grand nombre d'écoles (cinq à La Hulpe, onze à Lasne et dix-huit à Rixensart), plusieurs centres sportifs ainsi qu'une Maison des jeunes et un centre pour candidats réfugiés établis sur la commune de Rixensart.

La zone de police est traversée par quatre grands axes routiers : la RN 5 (Bruxelles - Charleroi), la RN 253 (Overijse - Waterloo), la RN 271 (Genval - Genappe) et la RN 275 (Groenendael - Court-Saint-Etienne).

Elle est également traversée par la ligne ferroviaire 161 (Bruxelles-Ottignies) qui fait actuellement l'objet de travaux d'envergure dans le cadre du projet RER (Réseau Express Régional) visant à rendre la capitale plus rapidement accessible en transport en commun et ainsi freiner l'augmentation du trafic automobile. Pour ce faire, une augmentation du nombre de voies est ainsi prévue, passant de deux à quatre voies. De plus, les trois autres gares présentes sur la zone et leurs abords font l'objet d'aménagements (parkings à étages payants et protégés par vidéo-surveillance) afin d'accueillir un plus grand nombre de navetteurs. Ces différents axes, tant routiers que ferroviaires, sont largement utilisés par les navetteurs, ce qui implique une occupation importante dans certains créneaux horaires. Ils peuvent tantôt être un avantage, tantôt un inconvénient dans le sens où, en dehors des heures de pointe, ils peuvent servir de chemin de fuite pour les auteurs de délits.

4. Cadre de travail de la zone de police

4.1. Missions – Visions - Valeurs

Celles-ci constituent la culture d'entreprise de la zone de police. Elles reprennent les axes fondamentaux par lesquels les actions, sur leurs fonds et leurs formes, doivent être menées afin de permettre à l'organisation de fonctionner et d'évoluer.

M odernité
A mélioration continue
Z èle dans l'exécution des missions
E fficacité et professionnalisme
R éponse immédiate aux demandes
I ntégrité
N ouveauté dans la réflexion et dans l'action
E fficience

Garantir la sécurité et le bien-être de l'ensemble des citoyens en mettant à leur disposition une police de qualité est une priorité, tant des autorités administratives que judiciaires. La visibilité, la disponibilité et l'accessibilité du personnel doivent permettre de réduire le sentiment d'insécurité et d'augmenter la qualité de vie de la population.

La centralisation des différents services, en juin 2012, a apporté des modifications structurelles importantes, mais la situation géographique du bâtiment, au centre de la zone, garantit une intervention d'urgence rapide et identique sur tout le territoire.

Outre l'exécution des missions et des fonctionnalités de base, la zone de police assure également les tâches à caractère fédéral en collaboration avec les services de la Police fédérale.

4.2. Organisation générale

4.2.1. Les services de Police de La Mazerine se répartissent sur trois sites :



Le Commissariat central, situé sur la commune de Lasne, regroupant les membres de la Direction, du Département du Personnel et de la Logistique, de l'Appui Administratif, du Service Judiciaire (Enquêtes et recherche, SAPV, Service Famille/Jeunesse), de l'Intervention, du Service des Opérations et du Roulage et de la Proximité de Lasne.

Les communes de Rixensart et La Hulpe disposent quant à elles d'une antenne de proximité.



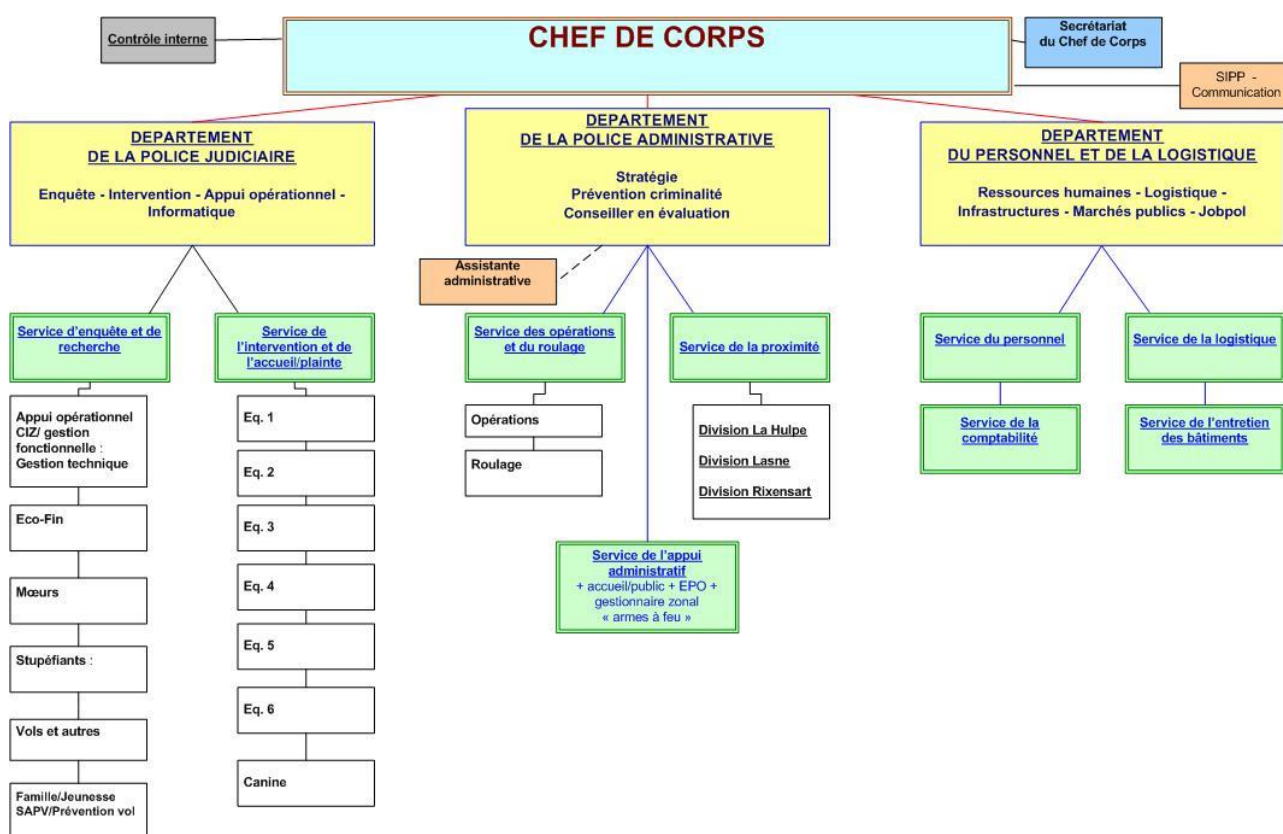
4.2.2. Outre le Chef de corps et ses services directs, le corps de police est structuré en trois départements (voir organigramme infra – point 4.2.4.) :

- un département de police judiciaire (accueil, intervention, recherches et enquêtes locales, assistance aux victimes, ...) ;
- un département de police administrative (proximité, roulage, opérations, prévention et maintien de l'ordre public, ...) ;
- un département personnel et logistique.

4.2.3. Le Comité de direction se réunit de manière hebdomadaire afin d'évoquer, sur base d'un management participatif, les aspects majeurs de la vie quotidienne du corps de police et les développements stratégiques. Il a été adapté et est composé du Chef de corps et des trois Chefs de département. Ces derniers sont chargés de faire remonter les informations idoines et de redescendre les positions prises en vue de leur concrétisation par les membres de leur personnel.

Lorsque le besoin s'en fait sentir, en raison de la nature et/ou de la sensibilité des sujets traités, le Comité de direction est alors élargi à tous les Chefs de service et à leurs adjoints.

4.2.4. Organigramme de la zone de police



ZONE DE POLICE DE LA MAZERINE

4.3. Services de la zone

La police locale doit, conformément à l'arrêté royal du 17 septembre 2001, garantir un service minimum à la population ; ce service se traduit principalement par les fonctions suivantes :

4.3.1. La Proximité

Pour offrir ce service visible, accessible, contactable et orienté au maximum vers les besoins et les attentes de son environnement, la zone de police dispose de 32 agents de proximité répartis de la manière suivante :

- La Hulpe : 7 (un Inspecteur principal et six Inspecteurs)
- Lasne : 10 (deux Inspecteurs principaux et huit Inspecteurs)
- Rixensart : 15 (un Inspecteur Principal, treize Inspecteurs et un Agent)

Ces agents sont, par Division, placés sous les ordres d'un Inspecteur principal (le Chef de division), lui-même placé sous les ordres d'un Officier (le Chef de Département) qui veille, au travers des directives des autorités et des matières traitées, à ce que les trois lieux d'implantation fonctionnent de la même façon.

Le Chef de division est notamment chargé d'améliorer la présence des policiers de quartier en rue, entre-autres par l'instauration de patrouilles pédestres spécifiques et VTT.



Un horaire préétabli et informatisé reprend les postes de chacun de façon équitable. Effectivement, chaque membre de la proximité fait le même nombre de pauses telles que accueil/plainte, soirée et week-end. Cette manière de faire renforce l'appartenance de chacun au service et supprime tout sentiment d'inégalité.

4.3.2. L'Accueil

Cette fonction consiste à répondre aux citoyens qui s'adressent au service de police afin qu'une suite soit donnée à leur demande (renseignement, orientation vers un service spécialisé, prise d'une plainte...).

A La Mazerine, l'accueil est principalement assuré au niveau du Commissariat central :

- du lundi au vendredi entre 08h00 et 18h00
- le samedi, entre 08h00 et 13h00

soit un total de 55h00 par semaine d'ouverture au public.

A son arrivée, le citoyen est pris en charge par du personnel Calog afin de libérer les policiers de cette tâche de premier contact et le diriger vers le service ad hoc.

En dehors de ces heures d'ouverture et durant les jours fériés, les appels sont déviés vers le CIC de Wavre et les personnes qui se présentent au Commissariat central sont directement mises en relation avec le GSM de l'équipe intervention en service via la sonnette se trouvant à l'entrée.

Parallèlement à cet accueil au Commissariat central, une permanence (orientation, renseignements, ...) est prévue dans les Divisions de La Hulpe et de Rixensart, du lundi au vendredi entre 8h00 et 13h00.

Un policier (et une réserve en cas d'affluence) assure en permanence l'accueil/plainte, selon un horaire informatisé préétabli, avec répartition proportionnelle de cette mission entre les services de proximité et d'intervention.

Chaque policier effectue de façon équitable cet accueil, ce qui permet à chacun de se familiariser avec l'ensemble des matières faisant l'objet d'une plainte ou, dans le meilleur des cas, d'entretenir une connaissance basée sur l'expérience. Il a aussi l'ensemble des autres services plus spécialisés à sa disposition si besoin.

4.3.3. L'Intervention

La fonction Intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié, à tout appel qui requiert une intervention policière sur place.

Centralisé au niveau du Commissariat central, le service Intervention est géré par un Officier responsable chargé de veiller au matériel commun, à l'entraînement de son personnel, à la vérification des prestations et au contrôle de qualité des procès-verbaux établis.

Il se compose de six équipes de six hommes dont le roulement permet d'avoir au minimum deux équipes de deux hommes 24h/24 sur le terrain pour répondre aux demandes d'intervention.



Par intervention, il faut entendre toute réaction d'un service de police à un appel émanant du CIC de Wavre ou d'un autre service de la zone de police et nécessitant un déplacement sur les lieux.

4.3.4. Le Roulage et les Opérations

Egalement centralisé au Commissariat central, ce service, qui regroupe deux Inspecteurs et trois Agents, est dirigé par un Inspecteur principal, appuyé par un Calog. Les motards de la zone de police proviennent de ce service lequel est entre-autres chargé de la gestion des radars fixes et mobiles de la zone, le contrôle des zones bleues ainsi que la gestion des remorques préventives.

Ses missions sont principalement basées sur le plan d'action de sécurité routière et les différentes campagnes initiées par l'AWSR et l'IBSR (ceinture de sécurité, GSM au volant, « Bob », ...).



Le service s'implique aussi dans les différents services d'ordre locaux (préparation, planification, mise en place de la signalisation, vérification de l'application des arrêtés/ordonnances de police, ...) ainsi qu'au niveau des grands chantiers de la zone (RER et Papeteries) en prenant notamment en charge l'encadrement des convois exceptionnels et la vérification des différents charrois qui en découlent.

En partenariat avec les services de Proximité concernés, le service Roulage participe également à diverses opérations de prévention visant la sécurité aux abords des écoles.

Il travaille encore avec les autres services sous forme d'aide ou de formation en matière de circulation ainsi que lors d'accidents qui nécessitent une assistance pour la gestion du trafic.

4.3.5. Les Recherches et Enquêtes locales

Ce service, dénommé SER, exécute les missions judiciaires dévolues prioritairement à la police locale. Il se compose de trois Inspecteurs principaux et deux Inspecteurs pour les dossiers Vols/Ecofin, un Inspecteur principal pour les dossiers Mœurs, un Inspecteur pour les dossiers Stupéfiants, un Inspecteur principal et deux Inspecteurs pour les dossiers Famille/Jeunesse.

La présence dans le bâtiment d'autres services tels que la Proximité d'une des Divisions, le service de l'Intervention et le service du Roulage permet un échange d'informations rapide.

Le SER participe également aux opérations communes.



Le SER peut également faire bénéficier les autres services d'une formation adéquate pour les matières spécialisées.

Il peut aussi directement venir en aide à l'accueil/plainte pour des dossiers spécifiques ou en renfort au service Intervention

4.3.6. L'Assistance policière aux victimes

Il s'agit ici de mettre à disposition un accueil adéquat d'informations et d'assistance aux victimes.

Le SAPV est assuré par un Calog qui est installé dans le Commissariat central afin d'être à la disposition des victimes éventuelles qui lui sont envoyées par les services d'Intervention, de Proximité ou du SER. Il est contactable 24h/24 et 7 jours/7, une semaine sur deux, en collaboration avec le SAPV de la zone de police de Braine-L'alleud, en fonction d'un protocole signé entre les deux Chefs de corps. Il en est de même en cas d'absence ou de congés.

Face à une situation complexe, le SAPV peut prendre en charge la victime afin de venir en appui aux policiers confrontés à une situation traumatisante ou psychologiquement difficile.

Le SAPV participe également au projet « Bleus de Toi » contre les violences conjugales. En partenariat avec les services socioculturels des 3 communes, le SAPV et le Service Famille/Jeunesse de la zone de police ont mis en place un projet visant, d'une part, à sensibiliser la population à la problématique des violences conjugales et, d'autre part, à venir en aide aux victimes de ces violences.

4.3.7. La fonction Maintien de l'ordre public

Celle-ci consiste pour la zone de police à garantir et, le cas échéant, rétablir l'ordre public (sécurité, salubrité et tranquillité).

C'est pourquoi, de façon permanente, un Officier est au sein de notre zone, à tour de rôle, contactable et rappelable dans les plus brefs délais, afin de prendre sa fonction.



4.3.8. La Techno-prévention

La zone de police offre aussi à ses habitants un service de Prévention Vol. Un Calog, formé à la problématique, se rend à la demande des personnes, dans leur habitation ou leur commerce, afin de leur donner des conseils adaptés à leur budget et au bâtiment, pour se sécuriser au mieux contre le vol.

Ce Conseiller en Prévention Vol (CPV) établit également les dossiers afin que les habitants des communes de Rixensart et de La Hulpe puissent bénéficier d'une prime communale lorsqu'ils ont effectué des travaux de sécurisation de leur habitation contre les cambriolages.

Enfin, il participe à diverses actions afin de sensibiliser les habitants à l'importance de protéger leur logement contre le cambriolage (séances d'information dans le cadre des Partenariats Locaux de Prévention, participation à la journée nationale contre le vol « Un jour sans », ...).

En 2018, le Conseiller en Prévention vol a procédé à 325 revisites : 150 sur Rixensart, 129 sur Lasne et 46 sur La Hulpe.

Parmi ces revisites, 59 ont fait l'objet de l'octroi d'une prime communale (45 à Rixensart et 14 à La Hulpe).

4.3.9. Les Partenariats Locaux de Prévention

Consciente que les citoyens représentent un partenaire indispensable d'une politique locale de sécurité et de prévention, notre zone de Police encourage, soutient et encadre les Partenariats Locaux de Prévention.

Les PLP sont un accord de collaboration structuré entre la police, les autorités administratives et les habitants d'un quartier délimité ayant, entre autre, comme objectifs d'accroître le sentiment de sécurité, de renforcer la cohésion sociale et de prévenir la criminalité.

Dans leur phase d'élaboration, en partenariat avec l'Administration communale et les habitants initiateurs du projet, la zone analyse l'opportunité ou non de mettre en place un PLP et sa délimitation. Elle tient une soirée d'information pour les habitants du quartier, analyse les candidatures des coordinateurs et coordinateurs adjoints et rédige la Charte permettant son approbation par le Service Public fédéral Intérieur.

Par la suite, elle encadre les PLP et participe à leur bon fonctionnement en assurant un échange d'information structuré, en diffusant des conseils de prévention et en organisant, en collaboration avec les coordinateurs respectifs, des réunions avec l'ensemble des membres.

Enfin, elle assure en collaboration avec les coordinateurs respectifs une évaluation régulière des PLP.

Depuis 2010, 9 PLP ont ainsi vu le jour sur notre Zone de Police :

La Hulpe :

- Névelaines
- Combattants (PLP Indépendants – Commerçants)

Lasne :

- Plancenoi Lanternier
- Champ de Couture
- Bois Magonette

Rixensart :

- PLP Beau Site
- Rosier Bois / Bois du Bosquet
- Quartier Royal
- Gros Tienne

Réalisations spécifiques en 2018 :

Janvier – Février – Mars :

- 26/02/2018 - Réunion d'information en vue de l'extension du PLP Rosier Bois – Bois du Bosquet

Avril – Mai – Juin :

- 14/06/2018 - Réunion d'information des habitants en vue de la création du PLP Gros Tienne

Juillet – Août – Septembre :

- 17/07/2018 - Réunion préparatoire pour les PLP Bleuets et Bel Air
- 21/08/2018 - Réunion préparatoire PLP Aldo Morro
- 20/09/2018 - Réunion d'information des habitants en vue de la création des PLP Bleuets et Bel Air

Octobre – Novembre – Décembre :

- 05/10/2018 Signature de la Charte du PLP-I Combattants
- 09/10/2018 Réunion avec l'ensemble des Coordinateurs des différents PLP de la Zone de Police
- 22/10/2018 Promenade préventive dans le PLP Névelaines dans le cadre de la Journée d'action nationale contre le vol « Un jour sans »
- 22/10/2018 Promenade préventive dans le PLP Bois Magonette dans le cadre de la Journée d'action nationale contre le vol « Un jour sans »
- 08/11/2018 Réunion d'information des habitants en vue de la création du PLP Aldo Morro

Projets pour l'année 2019 :

- Signature du PLP Bleuets
- Signature du PLP Aldo Morro
- Extension et signature du PLP Bel Air
- Réunion d'information en vue d'un possible PLP Quartier Dessy à Rixensart
- Réunion d'information en vue d'un possible PLP Quartier Grand Chemin à Lasne
- Réunion annuelle PLP Plancenoit Lanternier
- Réunion annuelle PLP Champ de Couture



4.4. Personnel de la zone

4.4.1. Répartition du personnel

	Nbre inscrit au cadre	Nbre disponible au 31/12/2018	Effectif ETP au 31/12/2018*
Cadre opérationnel	105	92	84,5
Commissaire divisionnaire / Commissaire	8	6	4
Inspecteur Principal	23	19	19
Inspecteur	67	59	54,75
Agent de Police	7	7	6,75
Cadre administratif et logistique	15	14	12,75
Niveau A	1	0	1
Niveau B	4	3	4
Niveau C	6	5	3,25
Niveau D	4	5	4,5
Total – cadre -	120	105	97,25
Cadre entretien – Hors cadre -	2	3	2,75
Total général	122	108	100

* suite aux maladies, congés sans solde, détachements, ... à savoir :

- 1 CDP détaché au Gouvernement provincial de Liège
- 1 CP détaché auprès de l'ERIP (chargé de cours auprès de l'Ecole de Police de Bruxelles)
- 2 INPP détachés au CIC
- 1 INPP en mi-temps médical
- 1 INP en congé pour mission d'intérêt général
- 1 INP à 4/5 temps
- 3 INP en accident de travail
- 1 INP en absence longue durée
- 2 INP en maladie longue durée
- 1 Agent à 4/5 temps
- 1 Calog niveau C en pause carrière mi-temps
- 1 Calog niveau C en mi-temps médical
- 1 Calog niveau C en 4/5 temps
- 1 Calog niveau D en départ anticipé à mi-temps
- 2 Calog niveau D à 4/5 temps
- 1 Calog niveau D hors cadre à 4/5 temps

4.4.2. Mouvements au sein du personnel

Au cours de l'année 2018, 2 INPP, 3 INP, 1 Calog B et 1 Calog A ont été recrutés.

2 INPP et 1 INP ont fait mobilité dans une autre zone.

6 membres du personnel ont été pensionnés en 2018 (3 INP, 2 Calog C et 1 Calog D).

1 INP et 1 agent sont en pension provisoire.

4.4.3. Indisponibilités

Des données obtenues auprès du service médical de la Police fédérale, l'absentéisme pour raisons de santé en 2018 se répartit comme suit :

- 3.831 jours d'absence pour maladie ;
- 3.040 jours de maladie mi-temps ;
- 734 jours consécutifs à un accident de travail ;
- 57 jours d'absence pour congé lié à la maternité.

L'absentéisme global de la zone pour l'année 2018 s'élève à 10,18 %.

Pour l'ensemble de la Police locale, ce taux s'élève à 8,41 % et pour la police Fédérale, il représente 8,28 %.

4.4.4. Discipline

Dossiers discipline interne 2018 :

- Notification de sanction disciplinaire légère de l'avertissement : une pièce à conviction, saisie suite à un cambriolage, n'a pas été déposée au greffe et a été abandonnée dans les poubelles.
- Notification d'un rapport introductif pour abandon de poste avec proposition de sanction lourde – Dossier toujours en cours devant les instances disciplinaires.

Demandes émanant du Comité P :

- Plainte d'une personne qui communique avoir été victime de propos insultants de la part de policiers de la zone qui sont appelés à intervenir suite à des différends entre la plaignante et son ex-compagnon
→ faits non établis car la plaignante est une habituée des appels à nos services et contradictions dans ses propos. Plainte clôturée au niveau du Comité P.
- Plainte d'une personne qui aurait eu du mal à faire acter sa plainte, non seulement dans d'autres zones et auprès de notre zone de police. La plainte a été actée par nos services le 31/07/2018 et un renseignement erroné a été fourni au plaignant qui en a tenu compte dans sa déclaration de plainte.
Néanmoins, tout le suivi judiciaire normal découlant de la plainte a bien été effectué par notre zone de police.

Autres demandes

- Doléances d'un particulier ayant reçu un PV pour GSM au volant et qui conteste formellement les faits → Instruction donnée au verbalisant de rédiger un PV subséquent reprenant les circonstances de l'infraction.
Réponse adressée en ce sens au plaignant.
- Apostille du Juge d'instruction PUFFET : la préjudiciée d'un vol de véhicule constate que sa voiture est en vente sur internet et le signale au service de garde de notre zone. A première vue, aucun suivi n'est apporté et la plaignante contacte la zone de Nivelles-Genappe en charge du dossier initial qui fait saisir le véhicule dans le garage où il était mis en vente → Vérifications faites, les devoirs ont bien été effectués et traités par le service SER de la zone en contact avec la zone Nivelles-Genappe. Apostille traitée par le service SER de notre zone.
- Apostille du Procureur du Roi signalant les doléances de deux Magistrats suite à la réaction peu appropriée d'un INPP de la zone aboutissant à une demande du Parquet.

Le Magistrat a demandé à nos services de se rendre à Auderghem pour récupérer un enfant à Auderghem pour récupérer un enfant et le ramener chez sa mère à La Hulpe. L'INPP en question a répondu «*on n'est pas un service de taxi*»
→ L'INPP dont question a contacté la mère pour lui donner un rendez-vous sur le lieux de garde de l'enfant à Auderghem et a assisté à la remise de l'enfant qui s'est effectuée sans problèmes.

- Doléances d'un particulier suite à une verbalisation par un motard de la zone.
→ Demande adressée au verbalisant d'établir un PV subséquent reprenant les circonstances de l'infraction et courrier a été adressé au plaignant lui informant de la rédaction d'un PV explicatif et qu'il appartient à M le Procureur du Roi de juger de la suite à réserver au dossier.
- PV de roulage (excès de vitesse) réceptionné à charge d'un conducteur de la zone avec véhicule de service.
→ Faits justifiés car intervention urgente en matière de mise en observation.
- Apostille du Procureur du Roi suite au retard dans le traitement de deux dossiers armes.
→ premier retard dû à l'état de santé de la personne concernée qui s'est dégradé et qui n'a pu procéder aux démarches nécessaires au dossier ; second retard dû à de multiples recherches nécessaires car le requérant ne semblait, au premier abord, pas digne de confiance pour détenir une arme à feu.
Réponses adressées en ce sens au Procureur du Roi.

4.4.5. Formations

2.295 heures ont été prestées en 2018 par les membres du personnel dans le cadre des formations.



4.5. CCB et groupe technique

Quatre CCB ont eu lieu en 2018 : le 22 janvier, le 29 mars, le 28 juin et le 14 septembre. Les points essentiels qui en ont fait l'objet sont :

- Protocole de collaboration des zones de police de l'Ouest du Brabant Wallon
- Rapports annuels
- Analyse de la charge psychosociale
- Organisation du temps de travail (absentéisme, profils de fonction, inconvénients, ...)
- Plan global de prévention 2019
- Plan annuel d'action 2019

5. La zone de police en chiffres

5.1. Dossiers traités

5.1.1. Procès-verbaux et rapports

Type	2016	2017	2018		
			Nbre PV In	Nbre PV subs	Nombre Total
Registre traitement					
Accident	1.274	1.282	592	653	1.245
Avertissement	314	223	/	/	236
Infraction de roulage	10.728	7.417	4.594	2.447	7.041
Judiciaire	8.885	8.368	4.128	3.414	7.542
Administratif (ordonnances de police, armes, ...)	1.005	738	/	/	1.03
Total	22.206	18.028			17.095

Registre Apostilles	2016	2017	2018
Service enquêtes et recherches	472	531	430
Service Famille / Jeunesse	327	352	201
Service Intervention	192	221	203
Division Rixensart	1.927	2.077	1.725
Division Lasne	1.881	1.669	1.337
Division La Hulpe	726	782	584
OPS/Appui administratif	496	282	231
Total	6.021	5.914	4.711

Courrier entrant	2016	2017	2018
Domiciles (inscription, radiation d'office, vérification, ...)			
Rixensart	1.451	1.457	2.021
Lasne	992	1.032	1.641
La Hulpe	999	634	899
Dossiers armes	215	413	227
Demande de renseignements (Cie d'assurance, huissier, ...)	319	38	18
Total	3.976	3.574	4.806

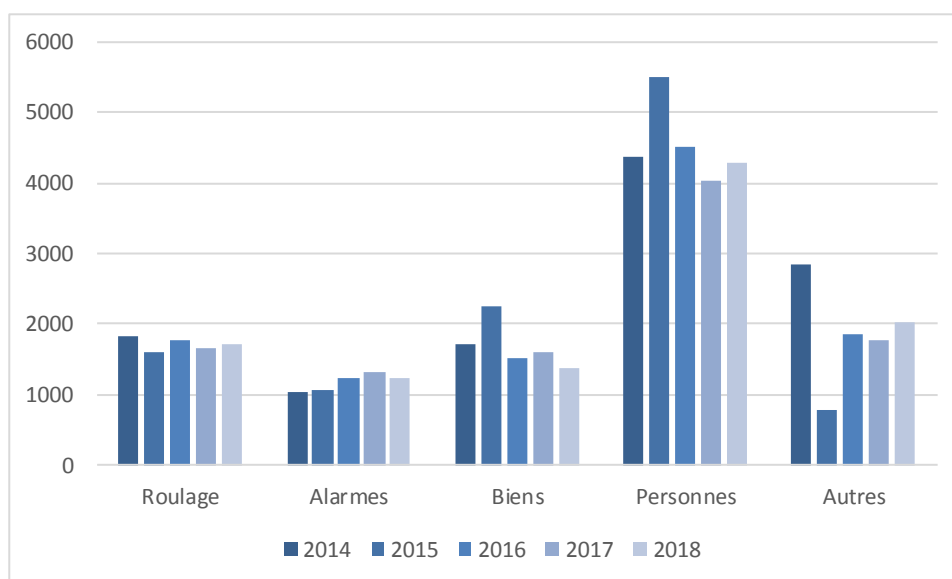
Courrier sortant	1.392	1.092	1.825
Dossiers EPO	268	246	241

5.1.2. L'Intervention en chiffres

Les interventions peuvent avoir plusieurs natures :

- le roulage : intervention en matière de circulation (accident, stationnement, ...)
- les alarmes : intervention suite au déclenchement d'une alarme
- les atteintes aux biens : vol (ou tentative), dégradation, ...
- les personnes : appel à l'aide, différend, coups et blessures, personne en danger, ...
- autres : ordre public, environnement, divagation d'animaux, ...

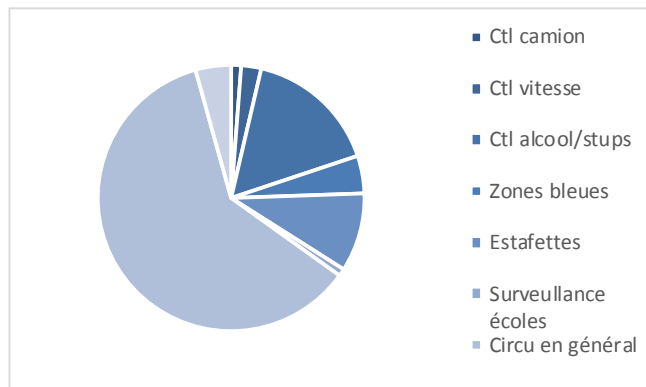
	ROULAGE	ALARMES	BIENS	PERSO- NNES	AUTRES	TOTAL
2014	1.819	1.027	1.712	4.380	2.842	11.780
2015	1.614	1.050	2.250	5.504	794	11.212
2016	1.780	1.236	1.518	4.530	1.844	10.908
2017	1.647	1.316	1.598	4.040	1.783	10.384
2018	1.721	1.245	1.366	4.281	2.016	10.629



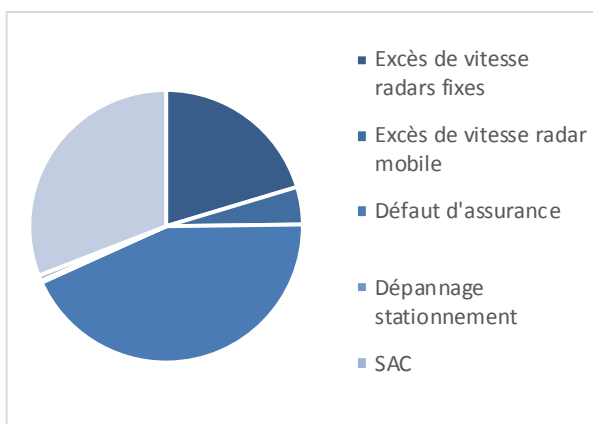
5.1.3. Le Roulage en chiffres

Ci-après, un détail des principales activités du service et le nombre d'heures qui y ont été consacrées en 2018 :

Contrôles camion	30h35
Contrôles vitesse	61h15
Contrôles alcool/stups	409h45
Zones bleues	115h35
Estafettes (vers les différents Parquets et Laboratoires)	241h30
Surveillance écoles	22h30
Circulation en général (suite accident, embouteillage, travaux, ...)	1.534h30
Autres contrôles routier, contrôles cyclos, stationnements	108h55



Les procès-verbaux rédigés par le service roulage se répartissent comme suit :



Excès de vitesse – radars fixes	1.427
Excès de vitesse – radar mobile	312
Autres infractions circulation	3.045
Défaut d'assurance	15
Dépannage judiciaire en matière de stationnement	47
SAC (Sanction administrative communale)	2.167



5.1.4. Les Recherches et Enquêtes locales en chiffres

En 2018, le service enquêtes et recherches a rédigé un total de 1.393 procès-verbaux dont la nature se répartit comme suit :

Agression	7
Association de malfaiteurs	60
Différend	16
Disparition / Enlèvement	5
Domicile	2
Fausse monnaie	29
Faux / Escroquerie / Contrefaçon	136
Incendie	5
Insolvabilité frauduleuse	10
Menaces / Agissements suspects	51
Meurtre / Homicide / Décès suspect / Suicide	17
Mœurs	40
Outrages / Rébellion	1
Recel / Blanchiment / Cel frauduleux / Grivèlerie	15
Roulage / Accident	33
Stupéfiants	561
Vol avec violence ou menaces	47
Vol qualifié	64
Vol simple	21
Divers	273

Enquête aboutie en 2018

Dans le courant de l'année 2018, les services Intervention et SER de la zone interceptent à de nombreuses reprises des individus se livrant à la vente de produits stupéfiants (cocaïne) sur le Brabant Wallon. Ces individus proviennent tous de la région bruxelloise et circulent avec des véhicules de location.

Après recoupements, recherches et recours aux informateurs, il appert que ces individus «travaillent» pour une centrale réceptionnant les commandes de clients sur l'ensemble de la province du Brabant Wallon.

En concertation avec le Magistrat du Parquet et le Juge d'Instruction, une enquête approfondie est lancée afin de mettre un terme à cette organisation criminelle. Cette enquête sera menée de commun accord avec le SER de la zone de police de Wavre et la Police Judiciaire Fédérale du Brabant Wallon.

Une multitude d'écoutes téléphoniques est réalisée et conforte les éléments du dossier. Grâce aux différents devoirs d'enquête, 7 suspects faisant partie de l'association de malfaiteurs à des degrés divers sont identifiés.

Début de l'année 2019, plusieurs vagues de perquisitions sont nécessaires et permettent l'interpellation de l'ensemble des protagonistes ainsi que la découverte d'éléments probant à charge des individus. La majorité d'entre eux est placée en détention préventive par le Juge d'Instruction de Nivelles. Certaines perquisitions sont renforcées par les unités spéciales de la Police Fédérale (CGSU).

Ce dossier met en exergue une saine collaboration entre les services de la zone, la zone de police de Wavre et la Police Judiciaire Fédérale du Brabant Wallon. Il a mobilisé un grand nombre d'enquêteurs durant de nombreuses heures de travail afin d'aboutir à l'obtention d'un dossier conséquent dont le contenu servira à amener les inculpés devant la juridiction de fond.

Le service Famille/Jeunesse a rédigé un total de 324 procès-verbaux dont la nature se répartit comme suit :

Abus de confiance / Escroquerie / Faux	3
Agression	31
Atteinte à la vie privée	6
Calomnie / Diffamation / Discrimination	1
Différend familial / Jeunesse	74
Disparition / Fugue / Enlèvement	2
Escroquerie	14
Menaces / Agissements suspects	17
Mœurs	29
Stupéfiants	14
Suicide	1
Vols	3
Divers	129

5.1.5. L'Assistance policière aux victimes en chiffres

Nature et lieu des faits durant l'année 2018 :

Type d'infractions	Rixensart	Lasne	La Hulpe	Autres	TOTAL
Agression, coups et blessures	2	0	0	0	2
Accident de la route (avec blessé ou mort)	1	1	0	1	3
Accident du travail (avec blessé ou mort)	1	0	0	0	1
Aide et protection de la Jeunesse (mineur en danger, placement, maltraitance, fugue, ...)	1	0	0	0	1
Appui au service Famille/Jeunesse	5	4	1	0	10
Autres	0	0	0	0	0
Catastrophe (naturelle ou autre)	0	0	0	0	0
Décès naturel	0	0	2	0	2
Décès suspect (meurtre, assassinat, ...)	0	0	1	1	2
Différend de voisinage	2	1	0	0	3
Différend familial	8	5	2	0	15
Disparition inquiétante	1	1	1	0	3
Divorce, séparation, abandon du toit conjugal, droit de visite	6	5	0	0	11
Drogues et assuétudes	0	1	0	0	1
Harcèlement (courrier, téléphone, moral, sexuel, ...)	4	3	1	0	8
Incendie	0	2	0	0	2
Mariage forcé, blanc, ...	2	0	0	0	2
Menaces	5	0	0	1	6
Mœurs (attentats à la pudeur, viol, inceste, ...)	0	2	1	5	8
Pauvreté, SDF, expulsion	0	0	0	0	0
Santé mentale	2	1	0	0	3
Soutien policier	0	3	1	0	4
Suicides + Tentative	5	1	1	3	10
Violence conjugale	13	10	9	5	37
Vol à main armée (hold-up)	1	0	0	0	1
Vol avec violence (home-jacking, car-jacking, racket, arrachage de sac, ...)	1	1	0	3	5
Vol dans habitation	9	7	2	0	18
Vol par ruse, escroquerie, abus de confiance	0	1	0	0	1
TOTAL	69	49	22	19	159

Origine des demandes :

Autorités communales	2
Autre	0
Autre zone de police	3
Milieu médical	4
Parquet, Juge d'instruction	5
Police	43
Rappel	6
SAPV	25
Services d'accueil aux victimes	3
Services d'aide aux victimes	0
Services sociaux, écoles, psychologues	7
Victimes ou proches	61
TOTAL	159

Domicile des victimes :

Rixensart	93
Lasne	66
La Hulpe	37
Autre	24
Total	220

5.1.6. La surveillance des habitations inoccupées

Les citoyens de la zone de police peuvent demander une surveillance de leur habitation lors de périodes d'absence. Pour ce faire, un formulaire ad hoc doit être rentré et des patrouilles orientées sont effectuées par les agents de Proximité, le service Intervention et le service Roulage.

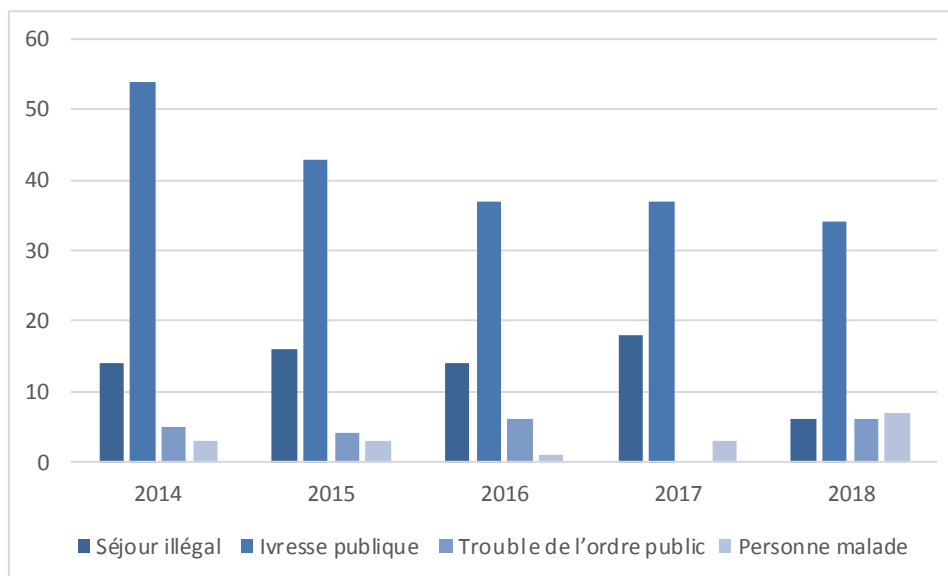
En 2018, 412 demandes de ce type ont été rentrées (126 sur Rixensart, 229 sur Lasne et 57 sur La Hulpe).

5.2. Arrestations

5.2.1. Arrestations administratives

Les tableau et graphique repris ci-dessous distinguent les différentes situations constatées et ayant donné lieu à des arrestations administratives :

	Séjour illégal	Ivresse publique	Trouble de l'ordre public	Personne malade / Malade mental	Total
2014	14	54	5	3	76
2015	16	43	4	3	66
2016	14	37	6	1	58
2017	18	37	0	3	58
2018	6	34	6	7	53



5.2.2. Arrestations judiciaires

Le tableau repris ci-dessous distingue les différentes infractions constatées et ayant donné lieu à des privations de liberté judiciaires :

Faits	2014	2015	2016	2017	2018
Abus de confiance	0	0	0	0	1
Accident avec délit de fuite	0	1	0	1	0
Agissements suspects	1	0	0	4	0
Association de malfaiteurs	0	2	0	3	0
Coups et blessures volontaires	25	9	11	9	24
Dégradations	3	1	3	1	0
Détention illégale d'arme	2	0	0	0	0
Différend familial	2	1	1	1	
Faux / usage de faux / Abus de confiance / Escroquerie	2	3	4	5	4
Fugue	1	0	0	3	3
Harcèlement	1	0	0	0	5
Infraction à la législation sur les stupéfiants	15	24	12	15	25
Mandat d'amener	0	1	2	2	3
Menaces	3	4	1	1	4
Mœurs	0	1	3	2	0
Ordonnance de capture	5	18	7	18	11
Outrage - Rébellion (armée ou non)	8	4	8	4	6
Séquestration, enlèvement	0	0	1	0	1
Meurtre / Tentative de meurtre	2	1	0	3	3
Terrorisme	0	0	0	1	0
Viol	1	2	1	0	0
Vol qualifié (et tentatives)	11	8	8	6	5
Vol à l'étalage	3	5	0	5	2
Vol commis à l'aide de violences - extorsion	14	4	4	1	1
Vol simple	0	7	8	3	6
Autre (Recel, RGP, ...)	1	0	0	1	1
Total	102	94	74	89	105

5.3. Missions fédérales

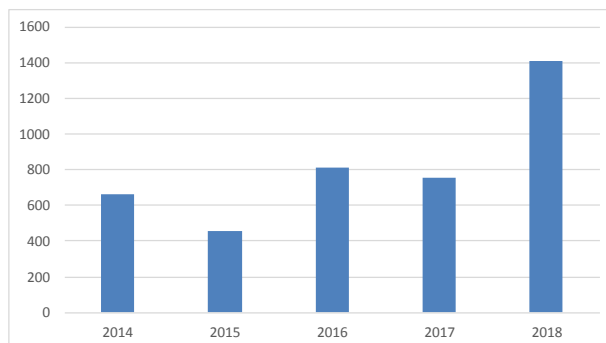
Les zones de police sont tenues de fournir en renfort une partie de leur capacité (1,2 % x 1,5) à l'occasion de grands services d'ordre ou d'événements particuliers (festivals, matches de football à risques, grèves dans les prisons, sommets européens, ...). Il s'agit d'un mécanisme de solidarité nationale obligatoire entre les zones de police, appelé « Hycap » et utilisée comme procédure contraignante.

Cette capacité hypothéquée est matérialisée par une « ligne de crédit », qui est annuelle et propre à chaque zone de police. Cette ligne de crédit se retrouve dans la directive ministérielle MFO-2.

En 2014, 664h00 ont été prestées en engagement Hycap. L'année 2015 en comptabilise 456h00 ; l'année 2016, 814h50 et l'année 2017, 755h15.

En 2018, 1.414h15 ont été prestées en Hycap, dont 152h en formation. 26.6% de la ligne de crédit fixée par la circulaire ont été utilisés.

La forte hausse des prestations Hycap en 2018 pour notre zone réside dans le fait de la parution, le 27 novembre 2017, de la MFO-2 ter qui subdivise les zones de police en 2 catégories : A et B. Notre zone a été définie en catégorie B et doit dès lors effectuer toutes les missions dans le cadre du maintien et du rétablissement de l'ordre public. Elles exigent une formation, un entraînement et un équipement spécifique.



De plus, pour le sommet OTAN des 11 et 12 juillet, le Ministre Jambon a procédé à une augmentation de 7 à 10% le niveau de disponibilité maximal dans le cadre du système Hycap.

5.4. Acquisitions logistiques

Situation de l'ensemble du charroi en 2018 :

- 1 PC mobile (Command-car)
- 1 transporteur de troupe
- 1 véhicule ANPR
- 2 remorques munies chacune d'un radar préventif
- 5 cyclos, 4 motos et 14 VTT
- 20 véhicules lettrés police
- 10 véhicules anonymes

Achats logistiques 2018 :

- 2 alcotests
- 8 gilets pare-balles
- 1 moto BMW
- 1 véhicule intervention
- 1 véhicule ANPR
- 10 mètres de barrières anti-camions (à disposition de la Commune de La Hulpe)

6. Criminalité – Les vols dans habitations

6.1. Introduction

Par la notion «vols dans habitations», il faut entendre l'ensemble des faits, accomplis ou tentatives, commis avec ou sans effraction dans une habitation (résidence principale ou secondaire au sens strict), y compris les vols «garage».

Les vols perpétrés dans les établissements publics, sociétés et commerces ne sont pas relevés.

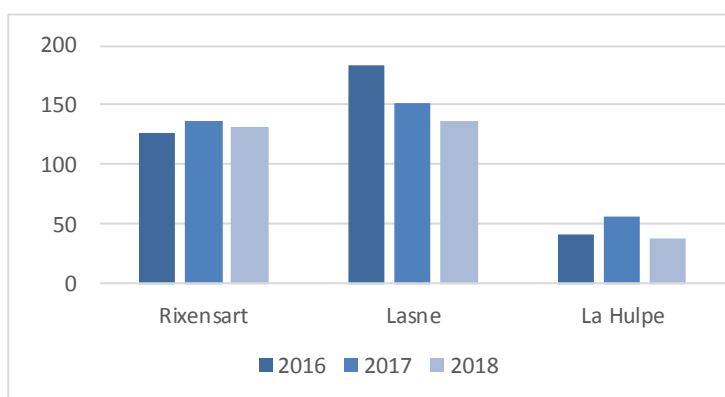
Le relevé des faits commis sur les trois communes de notre zone de police est établi sur base des fiches information et des PV rédigés.

6.2. Analyse du phénomène

En 2016, 352 vols dans habitations ont été constatés sur notre zone de police : 127 sur Rixensart, 183 sur Lasne et 42 sur La Hulpe.

En 2017, 334 vols ont été constatés : 136 faits sur Rixensart, 151 sur Lasne et 57 sur La Hulpe.

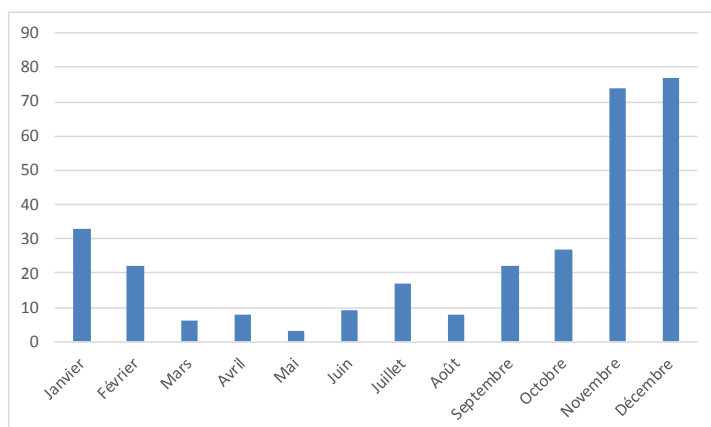
En 2018, on dénombre un total de 306 faits.



Comme les années précédentes, Lasne est la commune la plus touchée avec 137 faits, vient ensuite Rixensart avec 131 faits et enfin La Hulpe avec 38 faits.

Au niveau de la commune de Lasne, comme en 2017, le quartier 1 (Ransbeck- Ohain centre) a été le plus visé avec 29 vols, suivi par le quartier 5 (Couture - Maransart) où 25 faits ont été constatés et enfin les quartiers 3 (Lasne centre) et 4 (Chappelle) avec, respectivement, 23 et 22 faits.

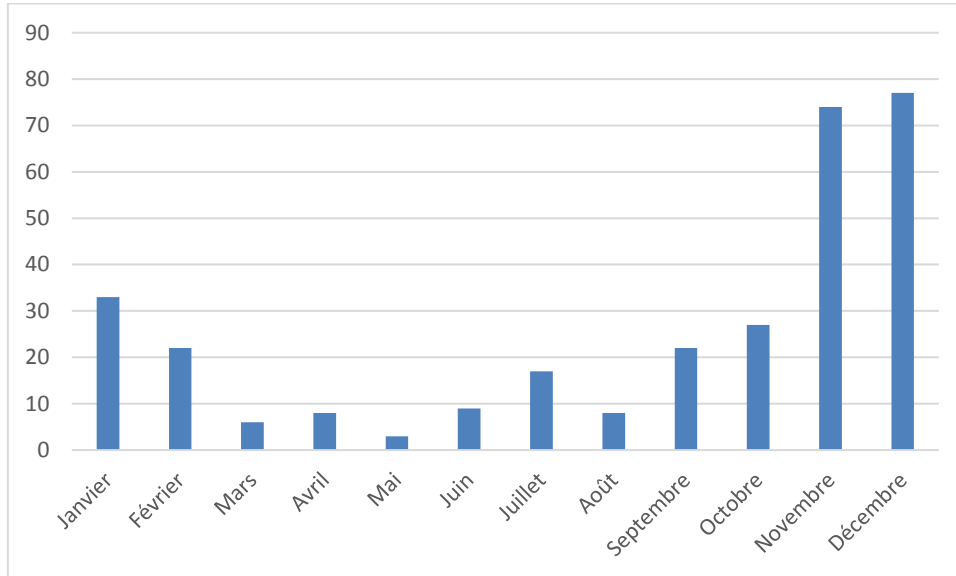
Sur Rixensart, c'est le quartier 6 (Rixensart sud-est) qui a été le plus touché par le phénomène avec 38 faits.



- | | |
|-----------|-----------------------------------|
| La Hulpe | 1 : Rouge Cloître |
| | 2 : Plateau Castaigne |
| | 3 : Centre |
| | 4 : Gaillemarde et et Névelaines |
| | 5 : Champ des Mottes |
| Lasne | 1 : Ransbeck – Ohain centre |
| | 2 : Manhattan |
| | 3 : Lasne centre |
| | 4 : Chappelle |
| | 5 : Couture – Maransart |
| | 6 : Plancenot |
| Rixensart | 1 : Rosières |
| | 2 : Rixensart centre et Bourgeois |
| | 3 : Genval |
| | 4 Rixensart nord |
| | 5 : Genval bas et Centenaire |
| | 6 : Rixensart sud-est |

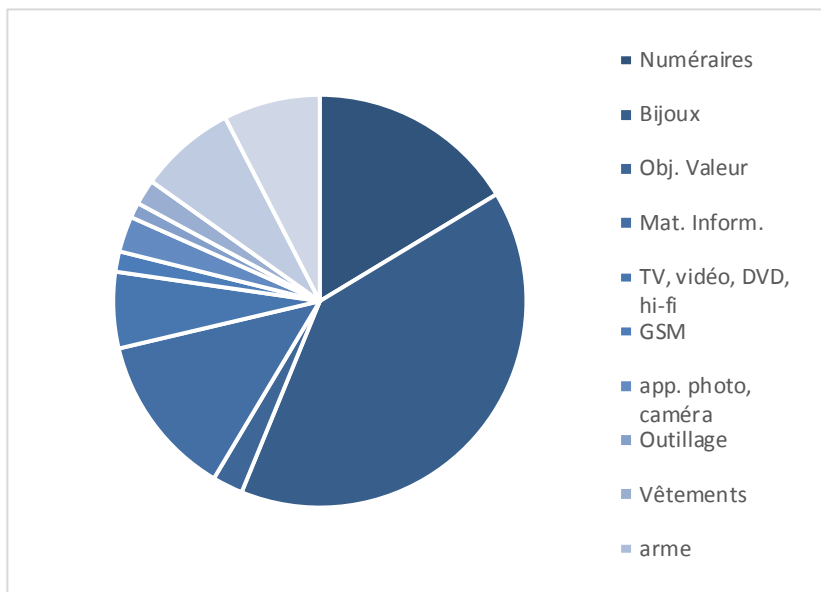
En règle générale, on constate que ce sont les mois les plus «sombres» de l'année dont les nuits se rallongent qui sont les plus propices aux vols dans habitations.

2018 n'a pas échappé à cette règle. En effet, 55 vols ont été commis au cours des mois de janvier et février et 178 au cours du dernier trimestre, soit un total de 233 faits, ce qui représente 76% de la totalité des faits.



Au cours de l'année 2018, les vols dans habitation ont principalement été commis de nuit, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, dans une fourchette comprise entre 16h00 et 23h00.

En ce qui concerne le modus operandi, on constate que l'effraction, principalement à l'arrière des habitations, reste la méthode privilégiée des auteurs (77 % des faits).

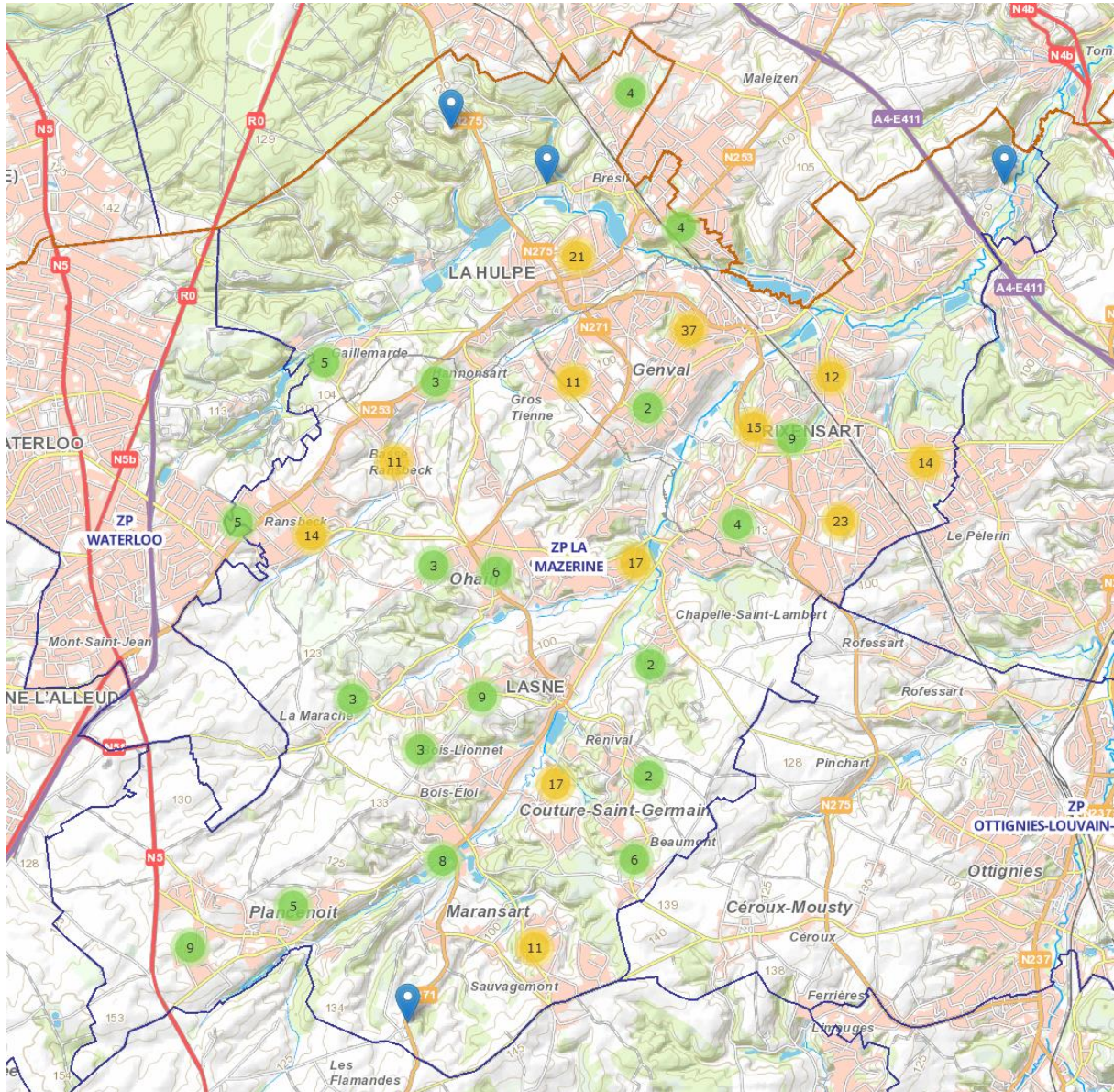


L'analyse des préjudices indique que les bijoux sont principalement visés par les auteurs et représentent 39,8% des vols.

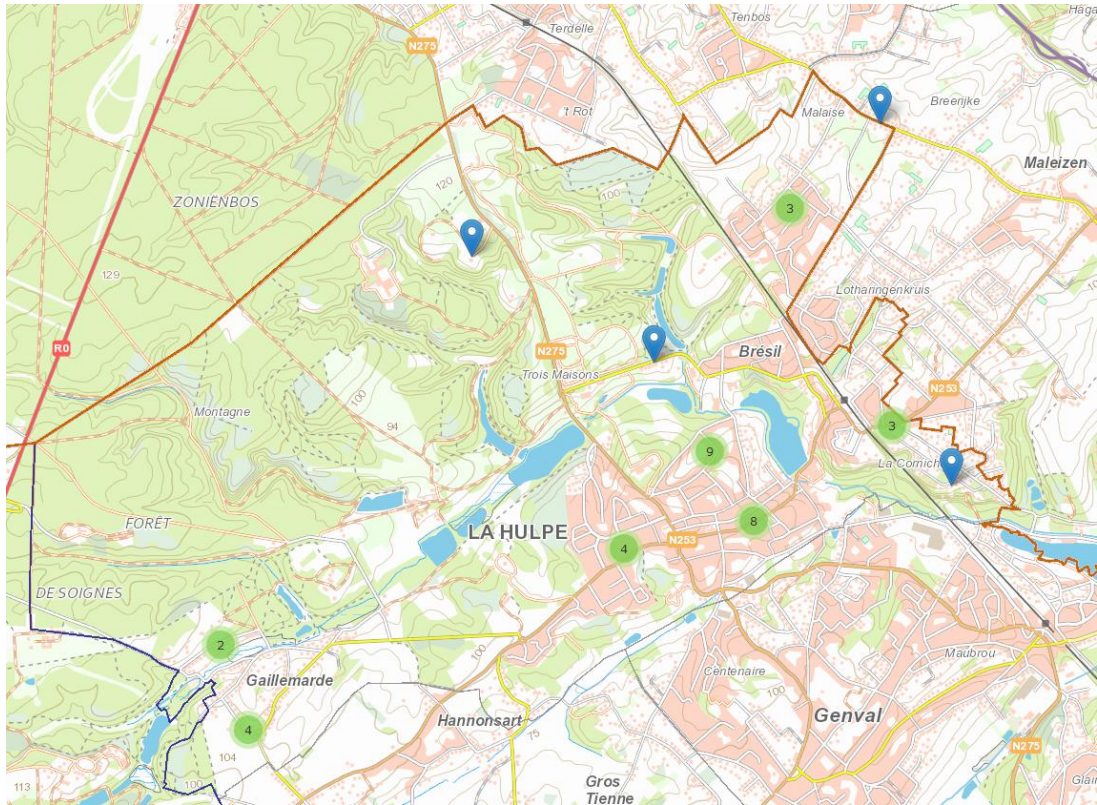
Viennent ensuite les numéraires (16,3%) et le matériel informatique (12,7%)

6.3. Cartes vols dans habitations 2018

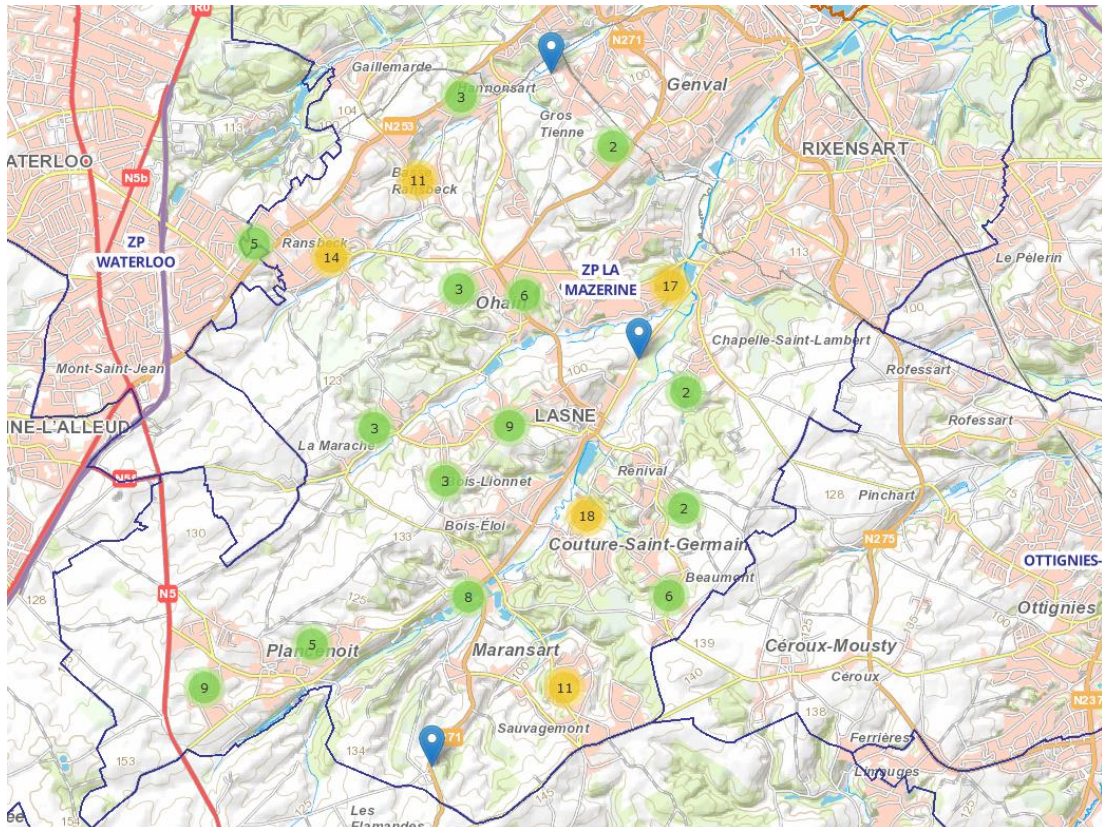
Zone



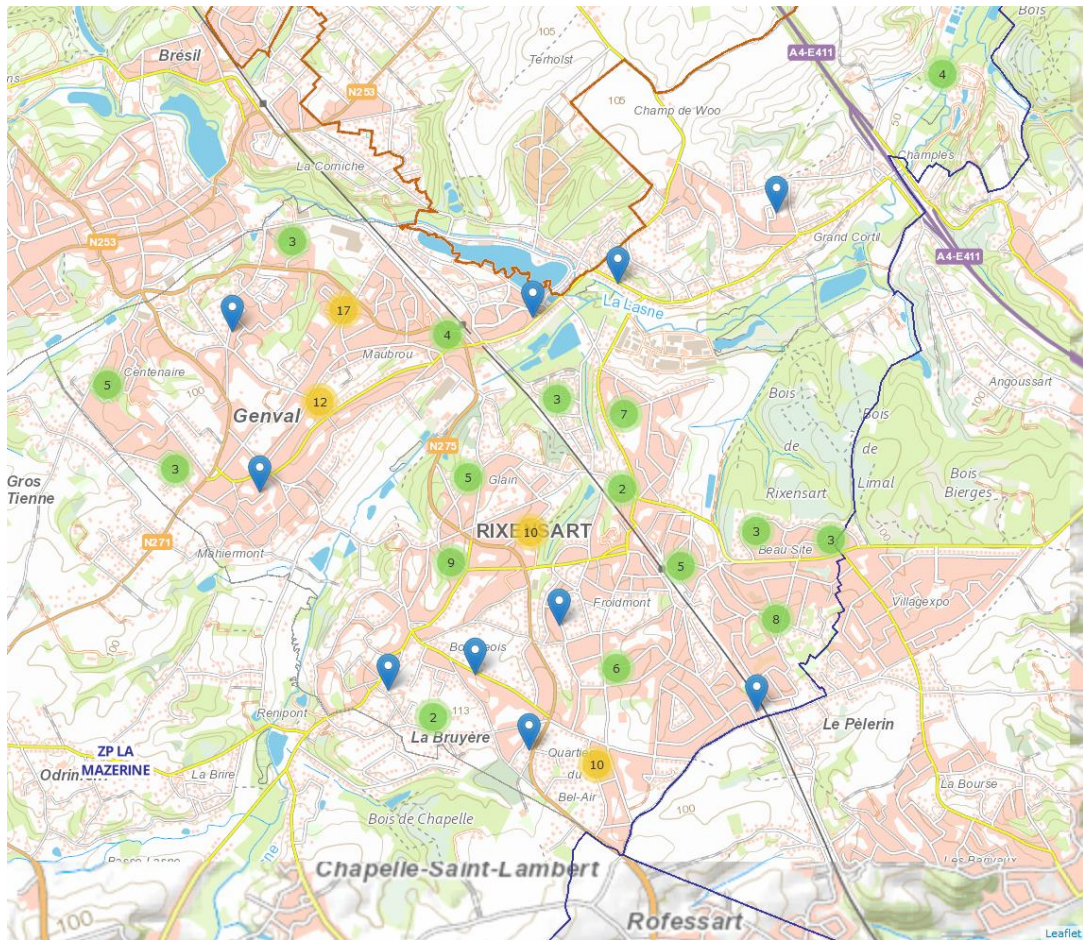
La Hulpe



Lasne



Rixensart



7. Sécurité routière

7.1. Les accidents de roulage

7.1.1. Introduction

Pour la présente analyse des accidents de roulage, seuls sont pris en compte les accidents de la circulation ayant entraîné des blessures, légères ou graves, voire le décès d'une des personnes impliquées.

Les accidents avec dégâts matériels ne sont pas comptabilisés car ils ne font pas systématiquement l'objet d'un constat de police et/ou d'un procès-verbal de par les possibilités du règlement à l'amiable.

Une distinction est faite entre les Routes Nationales, axes plus importants, au nombre de quatre, qui traversent notre zone et les voiries communales.

En 2016, 62 accidents avec lésions corporelles avaient été constatés sur notre zone. En 2017, on comptabilise 104 accidents, ce qui représente une augmentation fort importante. En 2016, 1 accidents mortel avaient eu lieu mais en 2017, aucun accident mortel n'est à déplorer sur notre zone de police.

En 2018, 85 accidents avec lésions corporelles ont été constatés sur notre zone.

7.1.2. Accidents sur routes nationales

En 2016, 38 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

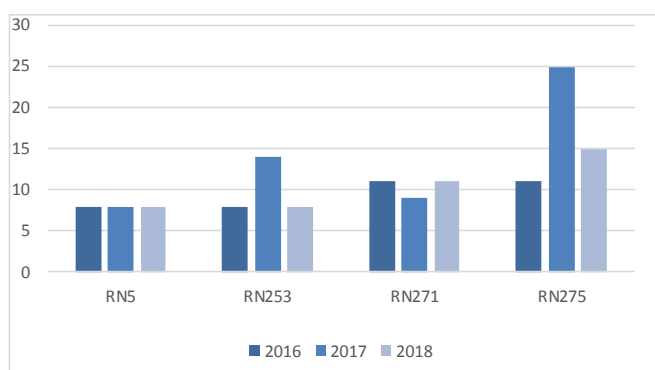
- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 8
- RN 271 (Genval-Genappe) : 11
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 11

En 2017, 55 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 14
- RN 271 (Genval-Genappe) : 9
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 25

En 2018, 42 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 8
- RN 271 (Genval-Genappe) : 11
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 15

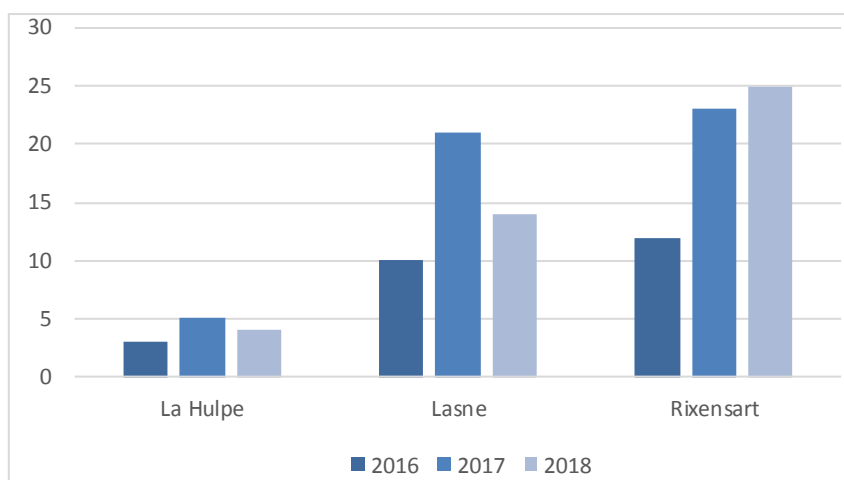


7.1.3. Accidents sur voiries communales

En 2016, 24 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 3 sur la commune de La Hulpe, 10 sur la commune de Lasne et 11 sur la commune de Rixensart.

En 2017, 49 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 5 sur la commune de La Hulpe, 21 sur la commune de Lasne et 23 sur la commune de Rixensart.

En 2018, 43 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 4 sur la commune de La Hulpe, 14 sur la commune de Lasne et 25 sur la commune de Rixensart.



7.1.4. Analyse des accidents de roulage avec blessés

2016 :

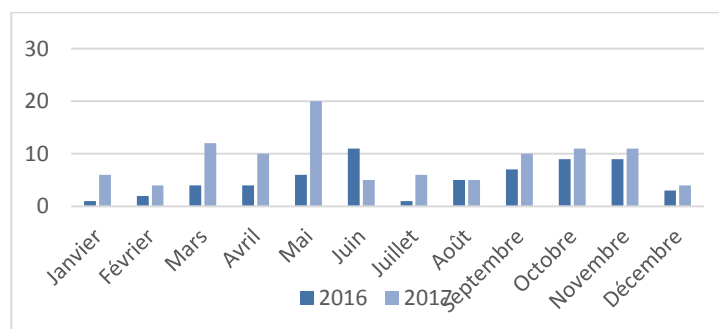
Sur les 64 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police en 2016, 10 accidents (16,13%) mettaient en cause une imprégnation alcoolique.

34 tests d'haleine ont été réalisés dans le cadre de ces accidents de roulage avec lésions corporelles : 29 tests se sont avérés négatifs et 5 positifs.

8 accidents (12,9%) ont fait l'objet d'un délit de fuite.

29 accidents (46,78%) ont eu lieu au cours des mois de juin, octobre et novembre.

15 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont 7 le dimanche en journée.



2017 :

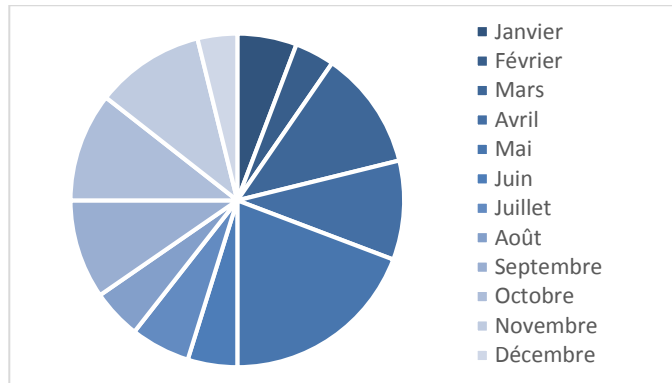
Sur les 104 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police en 2017, 17 accidents (16,35%) mettaient en cause une imprégnation alcoolique.

165 tests d’haleine ont été réalisés dans le cadre des accidents de roulage avec lésions corporelles : 133 tests se sont avérés négatifs, 1 test alert et 31 positifs.

12 accidents (11,54%) ont fait l’objet d’un délit de fuite.

74 accidents (71,17%) ont eu lieu au cours des mois de mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre.

30 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont 5 la nuit du vendredi au samedi et 4 la nuit du samedi au dimanche.



46 personnes victimes de lésions corporelles avaient moins de 25 ans.

On constate également que 50 victimes de lésions corporelles étaient des usagers faibles : 12 piétons et 38 «deux roues» (moto, cyclo, vélo).

2018 :

Sur les 85 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police en 2018, 8 accidents (8,6%) avaient pour cause une imprégnation alcoolique.

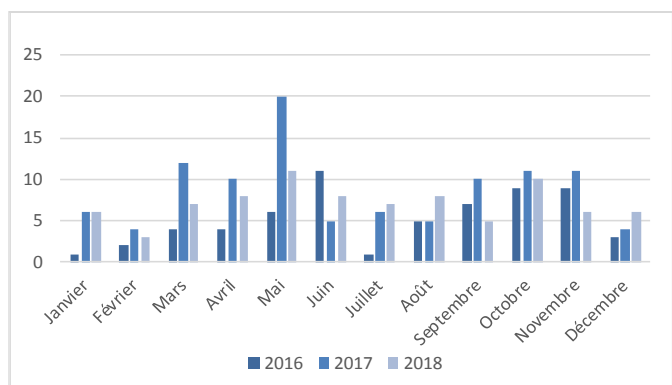
51 tests d’haleine ont été réalisés dans le cadre des accidents de roulage avec lésions corporelles : 40 tests se sont avérés négatifs, 1 test alert et 10 positifs.

9 accidents (9,4%) ont fait l’objet d’un délit de fuite.

Ce sont les mois de mai et octobre qui ont connu le plus d’accidents (24,7%).

5 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont la nuit du vendredi au samedi.

11 personnes victimes de lésions corporelles avaient moins de 25 ans.



On constate également que 16 victimes de lésions corporelles étaient des usagers faibles : 2 piétons et 14 «deux roues» (moto, cyclo, vélo).

7.2. Les infractions routières

7.2.1. Contrôles vitesse

	Nombre de véhicules contrôlés	Nombre de véhicules roulant à une vitesse supérieure que celle autorisée et verbalisés
2016	7.773	480
2017	6.550	404
2018	6.122	392

7.2.2. Contrôles alcool

- Contrôles alcool non orientés :

	Nombre de tests effectués	Résultat négatif	Résultat Alert	Résultat Positif
2016	116	88	1	27
2017	282	123	22	137
2018	412	221	34	157

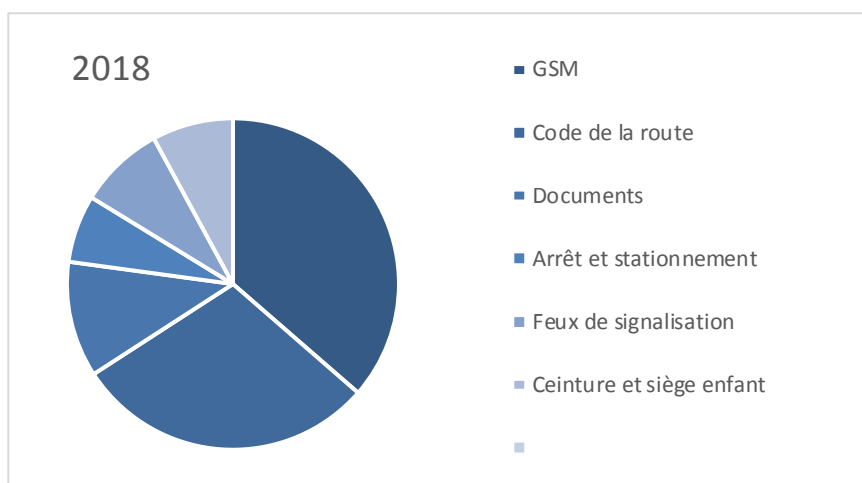
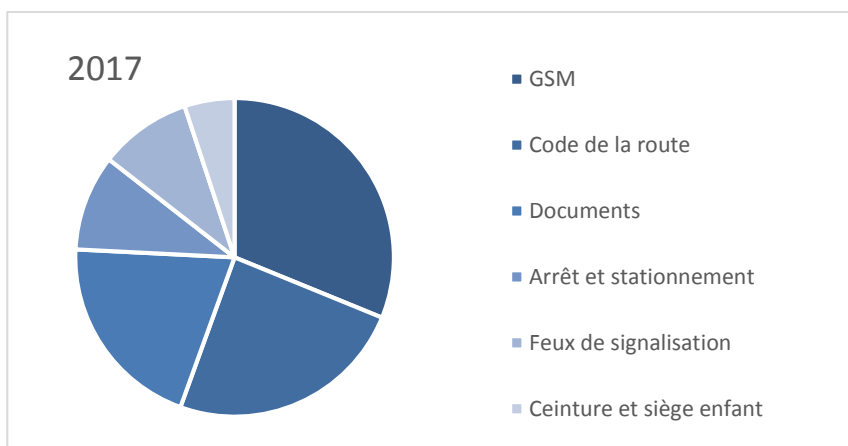
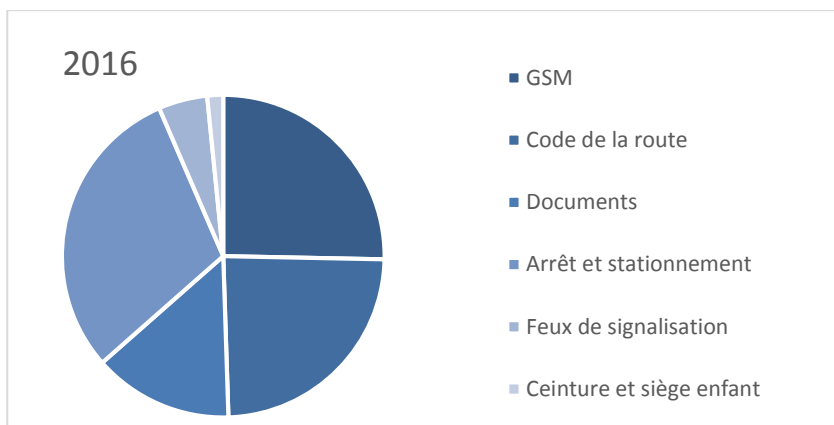
- Contrôles alcool orientés :

	2016	2017	2018
Nombre de véhicules contrôlés	3.788	4.994	5.480
Nombre de pré-tests négatifs	3.223	4.742	4.429
Nombre de pré-tests positifs	147	202	625
Nombre de tests d'haleine	654	251	708
Nombre de tests négatifs	508	144	535
Nombre de tests Alert	65	47	59
Nombre de tests positifs	81	60	114
Nombre de permis de conduire retirés	18	11	30

7.2.3. Contrôles drogues

	2016	2017	2018
Nombre de checklists réalisés	17	11	6
Nombre de négatives	4	3	2
Nombre de positives	13	8	4
Nombre de tests salivaires réalisés	13	8	5
Nombre de négatifs	5	2	3
Nombre de positifs	8	6	2
Nombre de prises de sang effectuées	5	7	1
Nombre de permis de conduire retirés	8	6	2

7.2.4. Autres infractions routières



8. Autres réalisations spécifiques en 2018

Premier trimestre :

- Réunion groupe de travail sur l'absentéisme

Deuxième trimestre :

- Mise en place du sport au travail
- Création de la section Prévention /Sécurisation
- Exercice AMOK dans une salle de spectacle
- Groupe de travail en vue d'un nouvel organigramme
- Mise en service du véhicule ANPR
- Registre informatisé de toute personne se présentant à la zone de police
- Formation de conduite pour véhicules rapides

Troisième trimestre :

- Journée Portes ouvertes
- Groupe de travail synergie judiciaire au niveau de l'Arrondissement
- Gestion ordre public Coupe du Monde
- Présentation du nouvel organigramme
- Début de la procédure d'amnistie «armes»
- Réflexion et procédures pour les caméras de ville
- Réflexion et concrétisation pour l'installation d'un mât ANPR sur notre zone
- Jazz Festival

Quatrième trimestre :

- Gestion ordre public «Gilets jaunes»
- Présentation du projet synergie judiciaire
- Préparation du nouveau R.O.I. et des nouveaux profils de fonction
- Création d'un nouvel horaire informatisé pour l'ensemble de la zone
- Nouveau plan de délestage pour la zone
- Exercices AMOK dans les Administrations communales de Rixensart et de La Hulpe
- Mise en place du groupe de réflexion pour la communication interne et externe (nouveau site intranet et site internet de la zone)
- Installation des caméras de ville
- Préparation des signatures des protocoles pour les nouveaux radars fixes
- Exercice d'évacuation incendie sur les trois sites
- Nouvel organigramme en matière d'évaluation
- Lancement de la procédure de sécurisation du bâtiment (vitres pare-balles)

9. Et pour 2019...

- Exercices AMOK dans les 3 Administrations communales
- Mise en place de l'horaire informatisé pour l'ensemble du personnel
- Mise en place du site intranet de la zone
- Nouvelle mouture du site internet de la zone
- Créer une page Facebook au nom de la zone
- Mise en place de la section de Prévention /Sécurisation
- Recrutement en vue d'arriver à un cadre organique complet
- Installation de l'ANPR fixe sur la commune de Lasne
- Installation des nouveaux radars fixes sur les trois communes
- Mise en fonction des caméras de ville
- Mise en activité du nouvel ROI et nouveaux profils de fonction
- Signature du protocole de synergie judiciaire

-oOo-

Éditeur responsable : Alain RUMMENS, Chef de corps – Route de Genval 157-159 – 1380 Lasne

Rédaction : Christel VANDERPLANCKE